

**Pôle ressources**

Direction des finances
 Hôtel du Département
 27, boulevard de Strasbourg
 CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex
 ☎ 02 33 81 60 13
 @ pr.finances@orne.fr

1.062.**REUNION DU 27 NOVEMBRE 2020****CONSEIL DEPARTEMENTAL****Rapport du Président****COMMISSION****Commission des finances et de l'administration générale**

Mission : **Economie finances**
 Programme : **Equilibre financier (973)**

Objectif(s) opérationnel(s) : **Contrôler les fondamentaux financiers et renouveler la prospective financière**

OBJET**BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES****RAPPORT**

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 3^{ème} trimestre, notre Assemblée a, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, arrêté les principes et priorités présidant à l'élaboration du budget départemental pour l'exercice 2021.

Le budget primitif 2021 qui vous est proposé s'ancre dans la trame de ce débat d'orientation budgétaire. Il poursuit les objectifs de bonne et saine gestion qui ont fait notre crédibilité en matière de stratégie budgétaire et financière, gage du financement soutenable de son ambition de développement :

- stabiliser l'annuité pour ne pas détériorer notre autofinancement et donc notre capacité d'investir,
- ajuster le volume d'investissements en fonction du nouveau montant d'emprunts mobilisables pour stabiliser l'annuité et donc définir les opérations prioritaires à



financer ou à subventionner et les montants à y consacrer, tout en veillant à utiliser de manière appropriée la période de taux bas,

- affirmer notre volonté de stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement, première condition pour assurer l'équilibre futur de nos budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement,
- poursuivre la stabilisation en valeur de la masse salariale à périmètre constant,
- poursuivre le réexamen de nos politiques, tous domaines confondus, pour proposer des mesures susceptibles de dégager de nouvelles marges de manœuvre aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, seconde condition nécessaire pour assurer l'équilibre de nos budgets à venir (et conserver une capacité d'autofinancement suffisante indispensable pour maintenir nos investissements à un bon niveau),
- évaluer et au besoin ajuster les partenariats existants avec nos opérateurs de tous ordres afin que l'évolution des moyens mis à leur disposition par le Conseil départemental soit en adéquation avec celle de nos ressources.

Depuis longtemps, nous avons intégré ces fondamentaux financiers dans notre gestion de la collectivité. Cette année, plus encore que les années passées, ils prennent tout leur sens. En effet, face aux crises que nous subissons, ils nous permettent de proposer un budget engagé et solidaire.

Cette crise, originellement sanitaire, a des impacts économiques et sociaux qui sont palpables dans la vie du Département. Mais le polymorphisme de cette crise est de nature à nous la rendre moins appréhendable. Toutefois, notre vigilance et notre réactivité seront aiguisées afin de faire face aux défis qui se présenteront.

Ce budget 2021 sera marqué par le sceau de cette conjoncture. Mais il a aussi la particularité d'être le dernier budget présenté lors de cette mandature qui a commencé par une diminution de notre DGF pour continuer avec la contrainte unilatérale Cahors et s'achever dans le maelstrom du COVID.

En effet, si l'Etat semble recourir sans fin à l'endettement et quoi qu'il puisse lui en coûter, nous avons à respecter les équilibres budgétaires qui s'imposent à nous. Aujourd'hui, des tensions se font jour concernant le RSA. Cela s'est traduit lors des décisions modificatives en 2020 et est intégré dès ce budget. Alors que nous allons être largement sollicités, la problématique que nous soulevons année après année trouvera en 2021 un écho bien frappant. Ainsi, la modification de l'accès aux allocations chômage et la crise qui touche les salariés les plus exposés vont fortement impacter les finances départementales sans que l'Etat n'apporte de solutions durables aux financements des AIS. Mais, nous pouvons être certains que cette question ne sera pas au cœur de la Loi de Finances pour 2021. De guerre lasse, nous réitérons notre volonté de voir la question de leur financement abordée en toute transparence avec une volonté affichée et affirmée de proposer une réponse pérenne et soutenable.

Encore une fois, nous pouvons nous féliciter de la permanence des conditions de construction de notre budget. Nos fondamentaux nous permettent de proposer une épure budgétaire qui reste encadrée mais porteuse de projets et de politiques publiques que nous souhaitons initier et conduire.



Si la période que nous avons vécue et dont les répliques sont multiples et non encore toutes appréhendées, il est important de souligner qu'une externalité positive réside dans les mouvements démographiques induits. Aujourd'hui, les cessions immobilières, dont une traduction se mesure à travers les droits de mutation qui se maintiennent à un niveau conséquent, confortent les premières constatations. Les données statistiques des collèges montrent des variations positives inattendues et confirment cette situation.

Loin d'être un budget de transition, il s'agit bien de soutenir les politiques qui sont dans l'ADN de l'action engagée et solidaire conduite par le Département. Bien évidemment que la dimension sociale trouve son corollaire dans une solidarité exacerbée, mais nous ne saurions nous contenter de ce rôle car il nous importe de préparer notre territoire aux enjeux de demain. Cela est d'autant plus important que l'engouement pour l'Orne que nous avons pu enregistrer à l'aune du confinement nous impose d'y répondre favorablement.

Notre action s'entend pour répondre aux besoins actuels mais aussi de ceux qui se feront jour. De la proximité à l'anticipation, nous œuvrons budget après budget afin de faire de notre département un territoire attractif. L'exercice 2021 s'inscrit pleinement dans cette volonté. Nous poursuivons le programme de réhabilitation des collèges comme le déploiement du numérique. Ces autoroutes des données sont, comme celles du réseau routier départemental, un axe de désenclavement que nous savons essentiel. Mais nous avons aussi l'ambition de proposer de notre territoire une vision qui véhicule une image attirante. Ainsi, nous proposons une politique de revitalisation des centres-bourgs dont la finalité est d'accompagner au plus près les projets locaux. Conscients aussi des enjeux de l'écologie, il nous importe d'expérimenter un programme de chaufferie bois dans des bâtiments de notre collectivité et d'ajuster notre politique de sécurisation des réseaux d'eau potable.

Notre Assemblée ne déroge pas à son habitude de voter le budget avant le début de l'exercice concerné. A la remarque de cette situation stigmatisant l'absence de prévisions des conséquences de la loi de finances de l'Etat qui détermine en partie l'évolution de nos dépenses et de nos recettes, nous opposons la soutenabilité des prévisions qui sous-tendent l'élaboration de notre budget. Par ailleurs, l'habitude et la maîtrise des services sont de nature à vous proposer un travail cohérent dont la mise en application s'inscrit pleinement dans la concordance de l'année civile et de l'exercice budgétaire. Préparé en amont, il est ainsi rapidement opérationnel.

Résolument impliqués dans ces politiques de proximité qui sont l'apanage des collectivités qui connaissent leur territoire et les attentes de leurs habitantes et habitants, nous vous proposons un budget engagé, solidaire et volontaire.

Ce faisant, je vous invite, à présent, à prendre connaissance des données générales du budget principal (1) et des budgets annexes (2).

1. LE BUDGET PRINCIPAL

- le projet de budget 2021 fait apparaître un montant total de crédits de 396,61 M€ (hors gestion de trésorerie pour 13,10 M€) en comptabilisant l'autofinancement. Dans le même temps, le montant des crédits réels s'élève à 368,16 M€. Ces crédits se répartissent d'une part, en section de fonctionnement pour 289,93 M€ et d'autre part, en section d'investissement pour 63,22 M€ (78,18 M€ en tenant compte du remboursement du capital de la dette et hors gestion de trésorerie).



- par rapport au budget primitif 2020, le budget total de 371,51 M€ (hors autofinancement) augmente de 5,46 M€ soit + 1,49%.
- le budget réel de la section de fonctionnement (289,93 M€) augmente de 1,12 M€ par rapport au BP 2020 (soit + 0,39 %). Les dépenses sociales progressent, quant à elles, de 1,42%.
- pour la section d'investissement, le volume budgétaire consacré aux dépenses réelles (hors remboursement du capital des emprunts, gestion de la trésorerie et mouvements d'ordre) est en augmentation comparé au BP 2020 (+ 5,31 M€) (2020 : 57,92 M€ / 2021 : 63,22 M€).
- l'autofinancement (amortissements 25 M€ + virement 0,1 M€) de 25,1 M€ augmente de 0,5 M€ comparé à celui du BP 2020 (+ 2,03%). Cette hausse se porte sur la partie « dépense obligatoire » à savoir les amortissements. Fait révélateur des contraintes pesant sur le Département, le virement est réduit à sa plus simple expression, mais le résultat de l'exercice 2020 devrait nous permettre de l'abonder lors du budget supplémentaire en juin 2021 comme ce fût le cas en 2020.

Par section, la répartition des moyens budgétaires dégagés pour 2021 (I. Section de fonctionnement, II. Section d'investissement) dont les comparaisons seront conduites le plus souvent de BP à BP, s'effectuerait comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 315 026 798 € (BP 2020 : 313 411 650 €)

Par rapport au DOB 2021, les prévisions des principales recettes n'ont pas fait l'objet d'ajustements.

En l'état actuel de nos connaissances, les recettes réelles augmenteraient de 0,52% (+ 1,62 M€) de BP à BP.

a. *Au titre de la fiscalité et des taxes locales :*

Le produit de taxe foncière s'établirait à 73,5 M€ contre un produit voté au BP 2020 de 72,45 M€. Cette évolution escomptée de + 1,05 M€ (+ 1,45%) découle uniquement de l'évolution des bases (physique et forfaitaire en fonction des règles définies en loi de finances) et non de l'augmentation du taux. Dans le cadre de ce BP, il vous est proposé de maintenir, pour la 25^{ème} année, notre taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 27,07%.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 et de ses conséquences notamment économiques, la réforme de taxe foncière n'est plus évoquée. Il nous faudra attendre le PLF 2021 pour mesurer les conséquences de son application si elle devait entrer en vigueur.

Nonobstant, les interrogations demeurent quant à la perte de cet ultime véritable impôt local et son transfert vers le bloc communal ainsi que sa compensation par une fraction de



TVA. Le caractère erratique du produit de TVA grèvera d'une incertitude supplémentaire nos budgets futurs.

- Une recette de CVAE estimée à 12,5 M€, sans changement par rapport au BP 2020 ;
- Un produit des IFR en légère hausse de 0,03 M€ par rapport au BP 2020 et prévu à hauteur de 0,36 M€ ;
- Une inscription budgétaire du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) portée à 21,70 M€ (+ 0,2 M€ par rapport au BP 2020). Le produit 2019 a atteint le niveau record de 26,92 M€ en reprenant une progression (+ 13,22%) proche de celle constatée entre 2016 et 2017 (+ 15,77%). Entre 2017 et 2018, elle était de + 3,12%. Le caractère fluctuant de cette recette nous appelle à une certaine prudence et à limiter l'ajustement budgétaire ;
- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité est prévue au même niveau qu'au BP 2020, soit 3,5 M€ ;

b. Au titre des dotations et des compensations de l'Etat :

- Une quasi stabilité de la DGF soit 65,75 M€ (65,60 M€ au BP 2020). La contribution du Département de l'Orne au redressement des comptes publics par le biais d'une baisse de la DGF s'est achevée en 2017. Ainsi, le Pacte de confiance et de responsabilité s'est matérialisé, pour l'Orne, par une diminution de 11,67 M€ entre la dotation 2014 et la dotation 2017.
Depuis 2018, cette contribution passe par la fixation d'un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre de la contrainte Cahors qui impactait les années 2018, 2019 et 2020. Dans le contexte de la lutte contre la pandémie de COVID 19, la contrainte a été levée pour 2020 ;
- Un produit cumulé des compensations d'ancienne fiscalité (taxe d'habitation, taxe foncière non bâtie et taxe professionnelle) et de fiscalité actuelle estimé 4,08 M€ en hausse de 0,08 M€ par rapport au BP 2020 ;
- Une DCRTP maintenue à 4,4 M€. Instaurée en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle et figée jusqu'en 2016 à 5,35 M€, la DCRTP a été intégrée, en 2017, dans l'enveloppe des variables d'ajustement alors qu'elle était une composante du panier de recettes compensant à l'euro près la perte de ressources provenant de cette réforme de la fiscalité. Depuis 2017, il lui est appliqué le même coefficient de minoration que celui appliqué aux compensations de l'ancienne fiscalité (TH, TFNB et TP) (- 11,6% en 2017, - 0,26% en 2018 et - 3,01% en 2019) ;
- La reconduction à l'identique par rapport au BP 2020 de la recette du FNGIR soit 4,15 M€. Egalement instauré en 2011 par la réforme de la fiscalité, il est figé depuis 2013 après des recalculs opérés les deux premières années ;

c. Au titre de la péréquation verticale et des taxes d'Etat :



- ▶ Les recettes issues du fonds alimenté par le transfert des frais de gestion perçus par l'Etat sur la taxe foncière (dispositif de compensation péréquée) sont estimées en augmentation par rapport au BP 2020 (+ 0,48 M€). Leur produit est fixé à 7,28 M€ ;
- ▶ La TSCA est estimée à 36 M€ sans changement par rapport au BP 2020 ;

d. Au titre de la péréquation horizontale :

Le paysage de la péréquation horizontale entre les Départements, assise sur les DMTO, a été remanié. Les 3 fonds, que sont le fonds de péréquation des DMTO, le fonds de solidarité et le fonds de soutien interdépartemental, ont été fusionnés pour créer le fonds national de péréquation des DMTO (FNPDMTO), tant pour les recettes que pour les reversements. Pour mémoire, le fonds de solidarité avait été instauré en 2014 pour atténuer la sous compensation des allocations individuelles de solidarité.

- ▶ Le produit global attendu au titre du FNPDMTO s'élève à 7,6 M€, c'est-à-dire sans changement par rapport aux produits des fonds individualisés inscrits au BP 2020.

Dans ces conditions, la recette nette du FNPDMTO est estimée à 5,92 M€ (versement de 7,6 M€ moins prélèvement de 1,68 M€), montant identique au BP 2020 ;

e. Au titre de la compensation historique des allocations individuelles de solidarité :

- ▶ Les dotations de la CNSA pour l'APA et la PCH sont prévues en augmentation de 0,70 M€ par rapport au BP 2020, dont 0,67 M€ pour l'APA au regard de l'augmentation constatée de la dépense sans pour autant compenser celle-ci ;
- ▶ L'APA additionnelle (traduction de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV) est estimée à 1,55 M€, en baisse de 0,67 M€ par rapport au BP 2020 ;
- ▶ Les recettes de compensation du RSA (TIPP, FMDI et dotation RSA) sont évaluées à 27,32 M€, sans changement par rapport au BP 2020.

Globalement, les dotations de l'Etat (DGF, DGD, dispositif de compensation péréquée, DCRTP, compensations fiscales et FNGIR) sont prévues en augmentation de 0,71 M€ dont les 2/3 proviennent du dispositif de compensation assis sur les frais de gestion de la taxe foncière.

Les recettes de fiscalité (foncier bâti, CVAE et IFR) sont prévues en augmentation (+ 1,08 M€) mais sans hausse de notre taux d'imposition. Le poids de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement ne cesse de progresser. En 2021, elle représente 23,6% des recettes réelles de fonctionnement pour 23,3% au BP 2020 (23,2% en 2019).

L'ensemble des prévisions des **grandes** recettes pour 2021 est détaillé dans le tableau suivant :



	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020	
			en valeur	en %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	72 450 000	73 500 000	1 050 000	1,45%
IFER	330 000	360 000	30 000	9,09%
CVAE	12 500 000	12 500 000	0	0,00%
DMTO	21 500 000	21 700 000	200 000	0,93%
Fonds national péréquation DMTO (FNPDTMO)	7 600 000	7 600 000	0	0,00%
Fonds de péréquation CVAE	750 000	750 000	0	0,00%
DGF	65 600 000	65 753 000	153 000	0,23%
DGD	3 038 000	3 038 000	0	0,00%
Dispositif compens. péréquée (ex frais de gestion TFB)	6 800 000	7 275 000	475 000	6,99%
DCRTP	4 400 000	4 400 000	0	0,00%
Compensations fiscales	4 000 000	4 080 000	80 000	2,00%
FNGIR	4 150 000	4 150 000	0	0,00%
CNSA APA	13 900 000	14 570 904	670 904	4,83%
CNSA APA additionnelle	2 222 885	1 551 981	-670 904	-30,18%
CNSA PCH	2 600 000	2 634 211	34 211	1,32%
TIPP	21 900 000	21 900 000	0	0,00%
TSCA	36 000 000	36 000 000	0	0,00%
FMDI	2 000 000	2 000 000	0	0,00%
RSA	3 420 000	3 420 000	0	0,00%
Taxe électricité	3 500 000	3 500 000	0	0,00%
<i>sous total Dotations ETAT</i>	<i>87 988 000</i>	<i>88 696 000</i>	<i>708 000</i>	<i>0,80%</i>
TOTAL GRANDES RECETTES	288 660 885	290 683 096	2 022 211	0,70%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	310 511 650	312 126 798	1 615 148	0,52%

Par ailleurs, les autres recettes sont budgétées comme suit :

- un produit global de taxe d'aménagement pour 0,80 M€ (identique au BP 2020) qui sera réparti entre les ENS (60%) et le CAUE (40%) ;
- un produit de 2,96 M€ (+ 0,02 M€) relevant du patrimoine immobilier et du matériel routier qui comprend les remboursements de frais par les budgets annexes, les revenus des immeubles (locations) et 0,25 M€ pour le remboursement de frais par le SDIS et la Communauté urbaine d'Alençon (mutualisation mise en place en 2020) ;
- un produit de 0,91 M€ (- 0,01 M€) au titre de la jeunesse et constitué principalement de la participation des familles au titre de la restauration scolaire de 0,75 M€ (- 0,03 M€ par rapport au BP 2020) ;
- un produit de 5,32 M€ émanant des ressources humaines (DRH) sans changement par rapport au BP 2020. Le remboursement de frais de personnel mis à disposition des partenaires est estimé à 5,04 M€ (identique au BP 2020). Les recettes provenant d'Orne métropole seraient du même niveau qu'au BP 2020 (1,71 M€).



Dans ces conditions, les dépenses de fonctionnement sont prévues comme suit :

B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 315 026 798 € (BP 2020 : 313 411 650 €)

A l'instar des précédents, ce BP 2021 retranscrit, une nouvelle fois, les efforts d'optimisation des dépenses entrepris dans l'ensemble de nos champs d'intervention. Par rapport au BP 2020, son évolution reste contenue à 0,52%.

Aussi, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation, passant de 288,11 M€ au BP 2020 à 289,93 M€ au BP 2021, soit + 1,12 M€. Pour mémoire, le taux d'évolution annuel des dépenses de fonctionnement fixé par l'Etat pour le Département de l'Orne, dans le cadre de la contrainte Cahors, au titre des années 2018 à 2020, est de 1,2%.

Les dépenses sociales sont prévues en hausse de 2,49 M€ (+ 1,56 M€ l'an passé) soit + 1,42%. Cette orientation reflète l'accent mis, depuis le BP 2020, sur la politique enfance-famille, qui bénéficiera en 2021 de crédits en nette augmentation (1,42 M€) afin de faire face à l'augmentation de l'activité mais également à la mise en place de réponses spécifiques à des besoins particuliers. Ainsi, les inscriptions intègrent une hausse de la rémunération des assistants familiaux en lien avec un nombre plus important d'enfants accueillis mais également l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants présentant des troubles du comportement importants et le fonctionnement en année pleine des nouvelles structures pour les mineurs non accompagnés et les adolescentes en difficulté. Par ailleurs, les dépenses en faveur des personnes âgées (hors allocations APA) sont en augmentation (+ 0,61 M€).

Pour la 1^{ère} fois depuis 2016, les dépenses d'allocations RSA sont inscrites en hausse de 1,14 M€ pour atteindre 42,40 M€. Toutefois, il n'y a aucune inflexion dans la politique budgétaire que mène le Département vis-à-vis des dépenses d'allocations RSA, cependant deux externalités négatives sont à l'origine de cette nouvelle inscription budgétaire ; la réforme de l'indemnité chômage et la possible conséquence sur le nombre de bénéficiaires du RSA de la crise du COVID 19. En outre, le Département entend poursuivre ses efforts au travers de la mise en œuvre de contrôles, du renforcement de l'obligation d'insertion professionnelle et du développement de l'activité.

Les dépenses au titre de la PCH sont, quant à elles, estimées à 7,6 M€, c'est-à-dire au même niveau qu'au BP 2020. A contrario, les dépenses d'allocations APA sont prévues en baisse de 0,8 M€ et s'établissent à 37,28 M€.

Force est de constater que les crédits nécessaires aux allocations APA permettent de répondre à la demande en 2021 et rendent possible un redéploiement sur le RSA. Nonobstant, l'enveloppe brute pour les allocations individuelles de solidarité progresse de 0,34 M€. A l'aulne des règles prudentielles qui dictent l'élaboration de nos budgets depuis 2015, l'Etat sera appelé à la couverture du surcoût de dépenses exogènes aux politiques départementales.

Il est important de noter que le poids des dépenses sociales dans les dépenses réelles de fonctionnement ne cesse de progresser, passant de 60,55% au BP 2020 à 61,18% au BP 2021. Cela rappelle et confirme une nouvelle fois, une grande masse de ces dépenses étant des dépenses prescrites par l'Etat, l'urgence d'une réforme du financement des allocations de solidarité. Ces dernières pèsent, en effet, pour près de 50% dans le budget social du Département.



Les dépenses de ressources humaines (54,41 M€) enregistrent une augmentation de 0,41 M€ dont 0,14 M€ au titre de l'internalisation du Musée de Montormel. Aussi, le budget des Archives, dont relevait la rémunération de l'association éponyme, est prévu en diminution à due concurrence.

Les frais financiers (2,77 M€) sont en diminution (- 0,21 M€).

Les subventions de fonctionnement sont en augmentation de 0,19 M€ (+ 1,54%). Elles sont prévues pour un montant total de 12,47 M€.

Le SDIS bénéficiera d'une contribution de 9,4 M€ comme en 2020. Celle-ci pourra être revue au cours de l'exercice 2021 en fonction des dépenses, une nouvelles fois, prescrites par l'Etat dans le cadre de la revalorisation des primes de feu.

Comme évoqué précédemment, le reversement au titre du fonds national de péréquation des DMTO est prévu au même niveau qu'au BP 2020 (1,68 M€).

Les principaux postes de dépenses, en moyens répartis par mission, sont les suivants :



Programme	BP 2020	BP 2021	évolution	
			en €	en %
Mission sanitaire sociale	175 094 927 €	177 536 306 €	2 441 379 €	1,4%
Dépendance handicap dont	90 566 602 €	90 418 507 €	-148 095 €	-0,2%
<i>personnes âgées</i>	51 975 021 €	51 724 821 €	-250 200 €	-0,5%
<i>personnes handicapées</i>	38 591 581 €	38 693 686 €	102 105 €	0,3%
Cohésion sociale	46 913 597 €	48 112 877 €	1 199 280 €	2,6%
Enfance famille	36 602 528 €	38 033 097 €	1 430 569 €	3,9%
Santé	1 012 200 €	971 825 €	-40 375 €	-4,0%
Mission aménagement environnement	18 823 150 €	17 417 100 €	-1 406 050 €	-7,5%
Réseau routier	8 568 100 €	8 128 400 €	-439 700 €	-5,1%
Transport de personnes	6 095 950 €	5 143 000 €	-952 950 €	-15,6%
Environnement	2 930 600 €	2 922 000 €	-8 600 €	-0,3%
Agriculture et cheval	1 028 000 €	1 028 000 €	0 €	0,0%
Aménagement numérique	200 500 €	195 700 €	-4 800 €	-2,4%
Mission jeunesse culture	11 474 673 €	11 273 173 €	-201 500 €	-1,8%
Collèges formation initiale jeunesse	7 882 450 €	7 816 350 €	-66 100 €	-0,8%
Action culturelle enseignement artistique	1 875 800 €	1 880 400 €	4 600 €	0,2%
Patrimoine culturel	1 050 623 €	910 623 €	-140 000 €	-13,3%
Sport	665 800 €	665 800 €	0 €	0,0%
Mission économie	14 290 505 €	14 426 905 €	136 400 €	1,0%
Solidarité territoriale	12 749 105 €	12 717 705 €	-31 400 €	-0,2%
Action touristique	1 541 400 €	1 709 200 €	167 800 €	10,9%
Mission patrimoine logistique	6 738 880 €	6 633 580 €	-105 300 €	-1,6%
Equipements et services	5 167 880 €	5 022 080 €	-145 800 €	-2,8%
Bâtiments et propriétés départementales	1 571 000 €	1 611 500 €	40 500 €	2,6%
Mission direction générale	56 748 050 €	57 154 500 €	406 450 €	0,7%
Gestion des ressources humaines dont	53 976 000 €	54 386 000 €	410 000 €	0,8%
<i>personnel remboursé par partenaires</i>	5 038 500 €	5 038 500 €	0 €	0,0%
Gestion des assemblées	2 652 050 €	2 643 500 €	-8 550 €	-0,3%
Conseils et audit	120 000 €	125 000 €	5 000 €	4,2%
Mission finances	30 241 465 €	30 585 234 €	343 769 €	1,1%
Equilibre financier dont				
<i>autofinancement</i>	24 600 000 €	25 100 000 €	500 000 €	2,0%
<i>frais financiers</i>	2 975 936 €	2 770 880 €	-205 056 €	-6,9%
<i>versement fonds nat. péréquation DMTO</i>	1 680 000 €	1 680 000 €	0 €	0,0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	313 411 650 €	315 026 798 €	1 615 148 €	0,5%

La charge nette des 3 allocations de solidarité pour 2021 serait de 40,63 M€, soit un taux de couverture direct estimé à 53,14% (43,39% pour l'APA, 34,89% pour la PCH et 65,05% pour le RSA). Le taux global serait cependant porté à 62,01% en intégrant l'apport du dispositif de compensation (transfert des frais de gestion de la TFPB) et le solde (versement - prélèvement) de la part du fonds national de péréquation des DMTO correspondant à l'ex-fonds de solidarité.

Dans ces conditions, le reste à charge (RAC) cumulé depuis l'instauration des AIS serait de plus de 493 M€ (en intégrant les RAC calculés aux BP 2020 et 2021).

Les dépenses obligatoires et réglementaires représentent 66,17% des dépenses réelles de fonctionnement (65,90% en 2020), les dépenses obligatoires modulables 28,18% (28,47% en 2019) et les dépenses facultatives 5,65% soit 16,39 M€ (5,63% en 2019, soit 16,26 M€).

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'établit à 0,1 M€. Il sera être abondé, en cours d'année 2021, selon le résultat de l'exercice 2020.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. RECETTES D'INVESTISSEMENT pour 81 585 500 € (BP 2020 : 77 245 300 €) (non compris mouvements pour la gestion de trésorerie)

Outre l'autofinancement qui s'établit à 25,10 M€, en augmentation de 0,5 M€ (uniquement sur la partie amortissement), les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020	
			en valeur	en %
FCTVA	4 850 000	4 850 000	0	0,00%
DSID	1 800 000	4 800 000	3 000 000	166,67%
DDEC	1 440 000	1 440 000	0	0,00%
Subventions/participations	11 137 000	12 523 000	1 386 000	12,45%
Produits radars	980 000	980 000	0	0,00%
sous total Grandes recettes	20 207 000	24 593 000	4 386 000	21,71%
Emprunt	30 000 000	31 000 000	1 000 000	3,33%
TOTAL Recettes réelles	50 945 300	55 985 500	5 040 200	9,89%

Dans la droite ligne de notre objectif de stabilisation de notre annuité de la dette tout en adoptant une gestion stratégique de celle-ci, le recours à l'emprunt est estimé, pour 2021, à 31 M€ (29 M€ au BP 2019 et 30 M€ au BP 2020). Il convient de préciser que ce montant constitue un plafond : le volume d'emprunt effectivement souscrit sera limité autant qu'il est possible et opportun. Maîtriser notre dette, permet de préserver nos capacités d'action pour l'avenir.

L'annuité 2021 de 17,73 M€ (17,71M€ au BP 2020) se composerait de 14,96 M€ de remboursement en capital et de 2,77 M€ d'intérêts. Reflet du contexte de taux historiquement bas, la part des intérêts dans l'annuité passe de près de 17% en 2020 à 15,6% en 2021.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 serait de 129 M€ pour 129,11 M€ au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil départemental sera donc appelé, au cours de la présente séance et suite au vote du budget primitif 2021, à m'autoriser à mobiliser, en fonction des besoins de financement de la section d'investissement, pour les travaux de voirie, la rénovation des collèges ou l'aménagement numérique de notre territoire, les emprunts correspondants dans la limite du plafond total inscrit de 31 M€ avant l'adoption du budget supplémentaire 2021.



La recette FCTVA est prévue à la même hauteur qu'au BP 2020. Reflet des investissements de l'année précédente, qui se situent dans la phase d'amorce de nos grands projets, elle est inscrite pour 4,85 M€.

La DSID sera sollicitée auprès de l'Etat en fonction des projets éligibles. La hausse escomptée (+ 3 M€) est à rapprocher de l'augmentation des dépenses réelles d'investissement hors dette de plus de 5 M€.

Les subventions à percevoir par le Département sont estimées en progression de 1,39 M€. Les recettes au titre du déploiement du Plan numérique ornaïse sont prévues pour 11,61 M€ (+ 4,05 M€). La participation de la Région dans le cadre de la nouvelle convention routes est prévue pour 0,75 M€ (1 M€ au BP 2020).

B. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT pour 81 585 500 € (BP 2020 : 77 245 300 €) (non compris mouvements pour la gestion de trésorerie)

Les dépenses d'investissement présentent trois caractéristiques :

- le montant des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de dette, gestion de trésorerie et mouvements d'ordre), qui constitue l'indicateur le plus significatif, est en hausse de près de 5,5 M€ (63,22 M€ au BP 2021 contre 57,92 M€ au BP 2020). Ce niveau en progression traduit les prémices de nos grands projets mais également le lancement de politiques nouvelles ou la poursuite de celles initiées fin 2020.
S'agissant de nos projets historiques, la 2^{ème} phase du PNO (phase FttH) bénéficiera de crédits en nette augmentation (+ 3,85 M€), tout comme nos travaux dans les collèges qui intègrent les réhabilitations et une démolition/reconstructions des collèges Molière de L'Aigle, Racine d'Alençon et Jean Monnet de Flers pour lesquels un crédit de 6,9 M€ est prévu. Par ailleurs, au titre des routes, les inscriptions pour la RD 924 sont prévues en diminution (- 0,5 M€), la phase prédominante des travaux devant se dérouler plutôt sur la période 2022-2023. A contrario, les crédits pour le prolongement de la déviation de Bellême sont prévus en hausse d'1 M€ pour atteindre 2 M€.
S'agissant des nouveaux projets, le programme d'aide à la revitalisation des centres-bourgs sera doté d'un crédit d'1,5 M€. Par ailleurs, un programme de remplacement d'anciens systèmes de chauffage à énergie fossile par des chaufferies bois, notamment dans des collèges, sera engagé. A ce titre, il vous est proposé d'inscrire un crédit d'1 M€. D'autre part, notre soutien aux collectivités en matière d'alimentation en eau potable prendra un nouvel élan avec le plan eau potable 2021-2024. A cet effet, 0,2 M€ complémentaires sont prévus au BP 2021 et pourront être abondés au budget supplémentaire de 2021 en fonction de l'avancement des dossiers.
- le montant prévu des subventions d'investissement est en très nette hausse de + 5,76 M€, en raison notamment du PNO et de la politique de revitalisation des centres-bourgs (cf. supra). Elles se chiffrent à 27,48 M€ (21,72 M€ au BP 2020).
- le montant du remboursement de la dette en capital augmenterait en 2021 de 0,23 M€ (+ 1,59 %) et s'élèverait à 14,96 M€.



Les crédits de dépenses directes de la section d'investissement se décomposent comme suit par mission :

Programme	BP 2020	BP 2021	évolution en €
Mission sanitaire sociale	2 363 000 €	2 528 000 €	165 000 €
Dépendance handicap dont	1 850 000 €	1 725 000 €	-125 000 €
<i>réhabilitation des maisons de retraite</i>	1 600 000 €	1 600 000 €	0 €
<i>aide à la pierre en faveur de l'autonomie</i>	250 000 €	125 000 €	-125 000 €
Cohésion sociale	512 000 €	802 000 €	290 000 €
Enfance-famille	1 000 €	1 000 €	0 €
Mission aménagement environnement	32 686 500 €	36 618 500 €	3 932 000 €
Réseau routier dont	16 839 500 €	16 864 000 €	24 500 €
Voirie travaux neufs dont	4 830 000 €	4 920 000 €	90 000 €
<i>Prolongement déviation de Bellême</i>	1 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
<i>RD 924 Briouze - Sevrai</i>	2 000 000 €	1 500 000 €	-500 000 €
<i>Déviations de Domfront</i>	1 000 000 €	600 000 €	-400 000 €
Entretien chaussées, ouvrages d'art dont	11 209 500 €	11 444 000 €	234 500 €
<i>Renforcements et ouvrage d'art</i>	9 460 000 €	9 700 000 €	240 000 €
<i>Achats véhicules, engins et matériels</i>	1 749 500 €	1 744 000 €	-5 500 €
Environnement dont	3 177 000 €	4 147 000 €	970 000 €
Eau et assainissement	1 919 000 €	1 889 000 €	-30 000 €
Développement durable	270 000 €	1 277 000 €	1 007 000 €
Agriculture et cheval dont	3 055 000 €	2 142 500 €	-912 500 €
Aide à l'agriculture	1 300 000 €	1 300 000 €	0 €
Haras du Pin	1 240 000 €	500 000 €	-740 000 €
Aménagement numérique	9 615 000 €	13 465 000 €	3 850 000 €
Mission jeunesse culture	10 092 710 €	11 165 650 €	1 072 940 €
Collèges formation initiale jeunesse dont	8 237 710 €	8 967 150 €	729 440 €
Collèges publics	7 525 310 €	8 158 150 €	632 840 €
Site universitaire	100 000 €	200 000 €	100 000 €
Sport (piscines, équipements sportifs et golf)	500 000 €	500 000 €	0 €
Action culturelle (équipement et enseignement)	643 000 €	743 000 €	100 000 €
Patrimoine culturel (valorisation)	712 000 €	955 500 €	243 500 €
Mission économie	6 267 000 €	6 237 000 €	-30 000 €
Solidarité territoriale	2 805 000 €	3 193 500 €	388 500 €
Action touristique	3 462 000 €	3 043 500 €	-418 500 €
Mission patrimoine logistique	6 013 435 €	6 277 875 €	264 440 €
Bâtiments et propriétés départementales dont	3 716 000 €	4 366 000 €	650 000 €
Hôtel du département	990 000 €	1 370 000 €	380 000 €
Locaux PSS et circonscriptions	1 030 000 €	1 150 000 €	120 000 €
Centres d'exploitation routière	1 260 000 €	1 350 000 €	90 000 €
Laboratoire	150 000 €	200 000 €	50 000 €
Patrimoine, musées	180 000 €	130 000 €	-50 000 €
Equipements et services	2 297 435 €	1 911 875 €	-385 560 €
Mission direction générale	56 000 €	55 000 €	-1 000 €
Gestion ressources humaines	20 000 €	20 000 €	0 €
Mission finances	35 560 311 €	31 798 719 €	-3 761 592 €
Equilibre financier dont			
Remboursement de la dette	14 729 655 €	14 963 548 €	233 893 €
Dépenses imprévues et reprises subventions	3 287 000 €	3 139 927 €	-147 073 €
Opérations d'ordre	1 700 000 €	500 000 €	-1 200 000 €
Opérations afférentes à la ligne de trésorerie	15 793 656 €	13 095 244 €	-2 698 412 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	93 038 956 €	94 680 744 €	1 641 788 €
Dépenses réelles d'investissement <i>(hors dette, gestion de trésorerie et mouvements d'ordre)</i>	57 915 645 €	63 271 952 €	5 356 307 €



Les rapports spéciaux soumis à votre appréciation et les tableaux détaillés mis à la disposition des Commissions compétentes du Conseil départemental donnent toutes les précisions quant à l'affectation de ces moyens.

Pour avoir une vision globale, figurent en annexe du présent rapport les documents faisant état d'une adaptation de la LOLF à la gestion départementale en traduisant la présentation du budget principal 2021 décliné par missions, programmes (fonctionnement et investissement), en coûts complets (dépenses des 6 programmes supports ventilées sur les 15 programmes opérationnels).

2. LES BUDGETS ANNEXES

Les différents projets de budget primitif 2021 des budgets annexes (foyer de l'enfance-centre maternel, golf de Bellême, legs Daubech, centre départemental de santé, Tourisme 61 et vente d'électricité) font l'objet de rapports séparés.

Le budget annexe de Tourisme 61 bénéficierait d'un apport du budget principal de 1,14 M€ (montant sans changement). Le nouveau budget annexe du Centre départemental de santé serait, quant à lui, équilibré par une participation du Département (0,41 M€, identique au BP 2020) et des recettes provenant de la Caisse primaire d'assurance maladie et des organismes de mutuelle.

Le budget principal procède aux investissements nécessaires pour le compte des budgets annexes. Dans ces conditions, les budgets annexes versent au budget principal une contribution évoluant chaque année, et susceptible de couvrir à terme l'ensemble des charges assurées par le budget principal pour leurs comptes : téléphonie, informatique, maintenance, entretien, électricité, occupation de locaux, en sus de l'amortissement des immobilisations.

CONCLUSION

Ce budget 2021 se devait de répondre aux aspirations et attentes des Ornaïses et des Ornaïs. Nous le voulons engagé, solidaire et volontaire.

Mais, un budget s'entend dans le cadre d'une trajectoire définie et s'inscrit dans la lignée de ceux qui l'ont précédé. Malgré les vicissitudes des finances publiques qui nous ont appris à la plus grande mesure, cela nous permet de proposer pour ce territoire et ses habitants un projet ambitieux et pragmatique.

L'année 2020 imprimera une marque dans notre histoire. C'est la raison pour laquelle, il nous faut pouvoir l'appréhender et répondre aux défis qui se font jour. Garants de cette proximité et de cette adaptabilité aux contextes, circonstances et opportunités, nous serons présents à ces rendez-vous.

Toutefois, permettez-moi de m'étonner du grand silence qui entoure les perspectives financières des collectivités locales. Entre des contraintes Cahors dont nous nous sommes dédouanés et une réforme de la fiscalité locale départementale qui devait transférer au bloc communal notre dernière recette fiscale, des voies étroites nous ont été proposées. Le consentement à l'impôt est un des piliers de notre société. Il rend son utilisation plus impliquante pour les contribuables et nous impose plus de responsabilité. Ce sont deux raisons qui expliquent le regret que nous exprimions à l'idée de ce transfert.



Avec ce dernier budget de la mandature, sous réserve que les élections départementales se tiennent en 2021, nous proposons des orientations et des inclinaisons de nos politiques publiques qui auront à se poursuivre. Plus que jamais, nous avons pour l'éducation des attentions particulières avec un programme d'investissement qui se déploie. Notre action pour les générations futures ne se limite pas à cette seule mais majeure politique. En effet, tant la ressource énergétique avec des expérimentations de chaudières bois que l'accès à l'eau avec un programme de soutien seront des ambitions renforcées, la marque de notre engagement.

Mais au-devant de nous se dresse le spectre d'une crise dont nous ne mesurons ni l'ampleur ni la durée. Toutefois, et plus que jamais, le Conseil départemental sera garant que les plus exposés et les publics les plus fragilisés seront au cœur de notre solidarité que nous voulons sans faille.

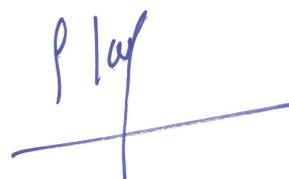
Ainsi, une volonté déterminée, entière et résolument positive nous anime et transparaît dans ce budget afin que nous franchissions l'épreuve qui se présente à nous sans obérer les ambitions que ce territoire, ses habitantes et ses habitants ont le droit de nous demander.

Dans le respect des principes prudentiels adoptés lors de l'élaboration des budgets 2015 à 2020 et, en pleine adhésion à cet appel, il vous est proposé, pour sécuriser notre exécution budgétaire, de :

- Confirmer le principe de crédits limitatifs : toutes les dépenses par programme votées au budget primitif auront, comme en matière de finances de l'Etat, le statut de crédits limitatifs. Il sera signifié au représentant de l'Etat dans le département que nous n'assumerons pas de dépassements des dépenses, au-delà du plafond arrêté en BP, sur lesquelles nous n'avons pas de pouvoir discrétionnaire.
- Appeler l'Etat à la couverture du dépassement des dépenses sociales résultant des décisions prescrites par l'Etat : pour ces dépenses, tout dépassement des enveloppes prévues au budget sera conditionné à l'attribution par l'Etat de ressources nouvelles propres pour couvrir ledit dépassement. A défaut de nouvelles ressources, notre collectivité ne pourra assumer la responsabilité de ces dépassements et il appartiendra donc au représentant de l'Etat dans le département d'inscrire d'autorité les dépenses supplémentaires nécessaires et d'assurer leur financement. Il en va ainsi notamment des dépenses de RSA qui relèvent de la solidarité nationale, et sur lesquelles les Départements ont très peu de leviers d'actions en dehors du contrôle et de la lutte contre la fraude.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir délibérer sur les propositions et principes que je viens de vous présenter au titre du budget primitif 2021 du Département.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Christophe de BALORRE





BP 2021 - VENTILATION PAR PROGRAMMES OPERATIONNELS

MISSION	PROGRAMME	A	B	C = A + B	D	E	F = D + E	G = C + F
		Dépenses de fonctionnement	Ventilation dépenses transversales	Total fonctionnement	Dépenses d'investissement	Ventilation dépenses transversales	Total investissement	Total fonctionnement + investissement
Aménagement environnement	921 - Réseau routier	8 128 400	14 459 837	22 588 237	16 864 000	2 448 877	19 312 877	41 901 114
	922 - Transports de personnes	5 143 000	31 834	5 174 834	0	0	0	5 174 834
	923 - Environnement	2 922 000	995 469	3 917 469	4 147 000	170 617	4 317 617	8 235 086
	924 - Agriculture et cheval	1 028 000	422 090	1 450 090	2 142 500	114 916	2 257 416	3 707 506
	925 - Action numérique	195 700	360 391	556 091	13 465 000	25 637	13 490 637	14 046 728
	sous total :	17 417 100	16 269 621	33 686 721	36 618 500	2 760 047	39 378 547	73 065 268
	Jeunesse culture	931 - Sport	665 800	229 614	895 414	500 000	76 314	576 314
932 - Collèges - formation initiale - Jeunesse		7 816 350	15 243 094	23 059 444	8 967 150	1 222 866	10 190 016	33 249 460
933 - Action culturelle et enseignement artistique		1 880 400	1 517 456	3 397 856	955 500	105 576	1 061 076	4 458 932
934 - Patrimoine culturel		910 623	1 910 573	2 821 196	743 000	251 284	994 284	3 815 480
sous total :		11 273 173	18 900 737	30 173 910	11 165 650	1 656 040	12 821 690	42 995 600
Solidarité finances	971 - Solidarité territoriale	12 717 705	1 368 130	14 085 835	3 193 500	85 579	3 279 079	17 364 914
	972 - Action touristique	1 709 200	189 098	1 898 298	3 043 500	13 284	3 056 784	4 955 082
	sous total :	14 426 905	1 557 228	15 984 133	6 237 000	98 863	6 335 863	22 319 996
Sanitaire sociale	961 - Enfance famille	38 033 097	8 172 984	46 206 081	1 000	714 833	715 833	46 921 914
	962 - Dépendance - handicap	90 418 507	4 224 192	94 642 699	1 725 000	357 651	2 082 651	96 725 350
	963 - Cohésion sociale	48 112 877	7 089 347	55 202 224	802 000	646 225	1 448 225	56 650 449
	964 - Santé	971 825	2 836 357	3 808 182	0	199 216	199 216	4 007 398
	sous total :	177 536 306	22 322 880	199 859 186	2 528 000	1 917 925	4 445 925	204 305 111
		220 653 484	59 050 466	279 703 950	56 549 150	6 432 875	62 982 025	342 685 975

amortissement	25 000 000
virement	100 000
reversements fonds de solidarité et fonds de soutien interdep	1 680 000
frais financiers	2 770 880
dépenses imprévues	461 468
dépenses CTME remboursées par partenaires	272 000
gestion personnel remboursée par partenaire	5 038 500
Total section fonctionnement	315 026 798

remboursement dette en K	14 963 548
subventions invest transférées	2 900 000
opérations afférentes lignes de trésorerie	13 095 244
opérations d'ordre	500 000
dépenses imprévues	239 927
Total section d'investissement	94 680 744

409 707 542



2. Détail des programmes supports

MISSION	PROGRAMME	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
<i>Direction générale</i>	911- Gestion générale	2 643 500	35 000
	912 - Gestion des ressources humaines	49 347 500	20 000
	913 - Conseil et audit	124 999	0
	sous total :	52 115 999	55 000
<i>Patrimoine logistique</i>	941 - Bâtiment et propriétés départementales	1 611 501	4 366 000
	942 - Equipements et services	5 022 080	1 911 875
	sous total :	6 633 581	6 277 875
<i>Solidarité finances</i>	973 - Equilibre financier	300 886	100 000
	sous total :	300 886	100 000
		59 050 466	6 432 875



1. Programmes opérationnels

MISSION	PROGRAMME	ACTION	A	B	C=A+B	D	E	F=D+E	G=C+F	
			Dépenses de fonctionnement	Ventilation dépenses transversales	Total fonctionnement	Dépenses d'investissement	Ventilation dépenses transversales	Total investissement	Total fonctionnement + investissement	
Aménagement environnement	921 - Réseau routier	9211 - Développement du réseau départemental	313 500	903 393	1 216 893	4 920 000	122 574	5 042 574	6 259 467	
		9212 - Entretien chaussées, ouvrages d'art et dépendance	7 810 900	9 887 228	17 698 128	11 444 000	1 722 785	13 166 785	30 864 913	
		9213 - Sécurité routière	4 000	3 411 041	3 415 041	500 000	569 239	1 069 239	4 484 280	
		9214 - Autres réseaux routiers	0	258 175	258 175	0	34 279	34 279	292 454	
	922 - Transports de personnes	9224 - Régie	0	6 470	6 470	0	0	0	6 470	
		9227 - Service des transports	5 143 000	25 364	5 168 364	0	0	0	5 168 364	
	923 - Environnement	9231 - Eau	165 000	550 819	715 819	1 889 000	139 387	2 028 387	2 744 206	
		9232 - Développement durable	22 000	114 328	136 328	1 270 000	8 390	1 278 390	1 414 718	
		9233 - Espaces naturels sensibles	300 000	215 394	515 394	428 000	14 916	442 916	958 310	
		9234 - Aides diverses	1 100 000	114 928	1 214 928	400 000	7 924	407 924	1 622 852	
		9235 - Subvention au syndicat d'eau	295 000	0	295 000	160 000	0	160 000	455 000	
		9236 - Participation au GIP LABEO	1 040 000	0	1 040 000	0	0	0	1 040 000	
	924 - Agriculture et cheval	9241 - Aides à l'agriculture	538 000	140 454	678 454	1 300 000	108 856	1 408 856	2 087 310	
		9242 - Aménagement foncier	10 000	75 289	85 289	342 500	5 127	347 627	432 916	
		9243 - Filière équine	150 000	0	150 000	0	0	0	150 000	
		9244 - Haras du Pin	330 000	206 347	536 347	500 000	932	500 932	1 037 279	
	925 - Action numérique	9251 - Technologie de l'information et de la communication	185 700	160 765	346 465	15 000	11 886	26 886	373 351	
		9252 - Plan numérique ormais	10 000	199 626	209 626	13 450 000	13 751	13 463 751	13 673 377	
	Jeunesse culture	931 - Sport	9311 - Animation du sport	665 800	146 399	812 199	0	10 022	10 022	822 221
			9312 - Equipements sportifs	0	83 214	83 214	500 000	66 293	566 293	649 507
932 - Collèges - formation initiale - Jeunesse		9321 - Collèges publics	4 315 150	15 066 118	19 381 268	8 158 150	1 209 814	9 367 964	28 749 233	
		9322 - Collèges privés	2 700 000	72 800	2 772 800	239 000	5 360	244 360	3 017 161	
		9323 - Autres établissements privés	0	2 750	2 750	348 000	233	348 233	350 983	
		9324 - Site universitaire	169 200	6 939	176 139	200 000	466	200 466	376 605	
		9325 - Aides à la poursuite d'études	315 000	28 832	343 832	5 000	2 098	7 098	350 930	
		9326 - Accompagnement pédagogique	37 000	10 162	47 162	17 000	699	17 699	64 862	
933 - Action culturelle et enseignement artistique		9327 - Aides à la Jeunesse	280 000	55 492	335 492	0	4 195	4 195	339 687	
		9331 - Equipements culturels	0	49 077	49 077	562 500	1 864	564 364	613 441	
		9332 - Diffusion	994 500	911 271	1 905 771	68 000	64 791	132 791	2 038 561	
934 - Patrimoine culturel		9333 - Animation	460 300	311 792	772 092	8 000	21 908	29 908	802 000	
	9334 - Création	170 600	220 907	391 507	252 000	15 615	267 615	659 122		
	9335 - Enseignement artistique : musique, théâtre, danse	255 000	24 409	279 409	65 000	1 398	66 398	345 807		
934 - Patrimoine culturel	9341 - Inventaire et enrichissement des collections	14 800	676 651	691 451	50 000	90 876	140 876	832 326		
	9342 - Conservation, restauration et valorisation du patrimoine	895 823	1 233 922	2 129 745	693 000	160 408	853 408	2 983 154		
Solidarité finances	971 - Solidarité territoriale	9711 - Aides aux entreprises	0	43 878	43 878	1 360 000	3 030	1 363 030	1 406 908	
		9712 - Aménagement du territoire	152 500	18 545	171 045	1 350 000	1 631	1 351 631	1 522 676	
		9713 - Ingénierie territoriale	2 081 205	1 227 911	3 309 116	0	76 909	76 909	3 386 026	
		9714 - Démographie médicale	494 000	61 549	555 549	483 500	2 144	485 644	1 041 193	
		9715 - Bâtiments publics	590 000	16 220	606 220	0	1 864	1 864	608 084	
		9716 - Service d'incendie et de secours	9 400 000	28	9 400 028	0	0	0	9 400 028	
		9721 - Aides au tourisme	330 900	182 114	513 014	3 043 500	12 818	3 056 318	3 569 332	
	972 - Action touristique	9722 - Partenariat touristique	1 378 300	6 984	1 385 284	0	466	466	1 385 750	



BP 2021 - VENTILATION PAR ACTIONS

Sanitaire sociale	961 - Enfance famille	9611 - Prévention	1 773 647	3 850 241	5 623 888	500	332 603	333 103	5 956 990	
		9612 - Protection	36 259 450	4 322 743	40 582 193	500	382 230	382 730	40 964 924	
	962 - Dépendance - handicap	9621 - Domicile personnes âgées	21 438 621	2 685 361	24 123 982	0	229 338	229 338	24 353 320	
		9622 - Domicile personnes handicapées	12 825 500	313 853	13 139 353	0	26 641	26 641	13 165 994	
		9623 - Etablissement personnes âgées	30 286 200	753 930	31 040 130	0	63 833	63 833	31 103 963	
		9624 - Etablissement personnes handicapées	25 868 186	460 227	26 328 413	0	36 956	36 956	26 365 369	
		9625 - Equipements d'hébergement	0	10 821	10 821	1 725 000	884	1 725 884	1 736 705	
	963 - Cohésion sociale	9631 - Aide à la pierre et politique de la ville	1 363 540	692 834	2 056 374	802 000	62 772	864 772	2 921 146	
		9632 - Aides directes	42 420 000	1 057 519	43 477 519	0	99 905	99 905	43 577 424	
		9633 - Dispositifs d'insertion	3 948 337	878 214	4 824 551	0	70 434	70 434	4 894 985	
		9634 - Aides diverses	383 000	548 904	931 904	0	51 573	51 573	983 477	
		9635 - Action sociale de proximité	0	3 911 876	3 911 876	0	361 541	361 541	4 273 417	
	964 - Santé	9641 - Prévention	68 600	2 741 273	2 809 873	0	192 143	192 143	3 002 016	
		9642 - Opérations de santé publique	903 225	95 085	998 310	0	7 073	7 073	1 005 382	
				220 653 484	59 050 466	279 703 950	56 549 150	6 432 875	62 982 025	342 685 975

2. Programmes supports

MISSION	PROGRAMME	ACTION	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Direction générale	911 - Gestion des assemblées	9111 - Accompagnement des élus	49 000	0
		9112 - Fonctionnement des assemblées	1 695 000	0
		9113 - Communication externe	899 500	35 000
	912 - Gestion des ressources humaines	9121 - Salaires et charges sociales	48 238 500	0
		9122 - Formation	663 000	0
		9123 - Management et communication interne	11 000	0
		9124 - Action sociale	424 000	0
		9125 - Médecine et prévention	11 000	20 000
	913 - Conseil et audit	9131 - Conseil et contrôle de gestion	50 000	0
		9132 - Assistance juridique	74 999	0
9133 - Conseil réforme territoriale		0	0	
Patrimoine patrimonial	941 - Bâtiment et propriétés départementales	9411 - Construction et rénovation	16 000	4 260 000
		9412 - Entretien et maintenance	975 000	25 000
		9413 - Gestion immobilière	620 500	81 000
	942 - Equipements et services	9421 - Equipements numériques	1 580 580	1 571 375
		9422 - Mobiliers, services, fournitures	2 304 500	130 000
		9423 - Matériels	219 800	210 500
		9424 - Assurances	540 700	0
9425 - Courrier	376 500	0		
Soit dérivé fin	973 - Equilibre financier	9731 - Engagements, étude et exécution budgétaires	300 886	100 000
		9732 - Immobilisations	0	0
TOTAL			279 703 950	6 432 875

TOTAL 279 703 950

62 982 025

amortissement	25 000 000
virement	100 000
versements fonds de solidarité et fonds de soutien interdep	1 680 000
frais financiers	2 770 880
dépenses imprévues	461 468
dépenses CTME remboursées par partenaires	272 000
gestion personnel remboursée par partenaire	5 038 500
Total section fonctionnement	315 026 798

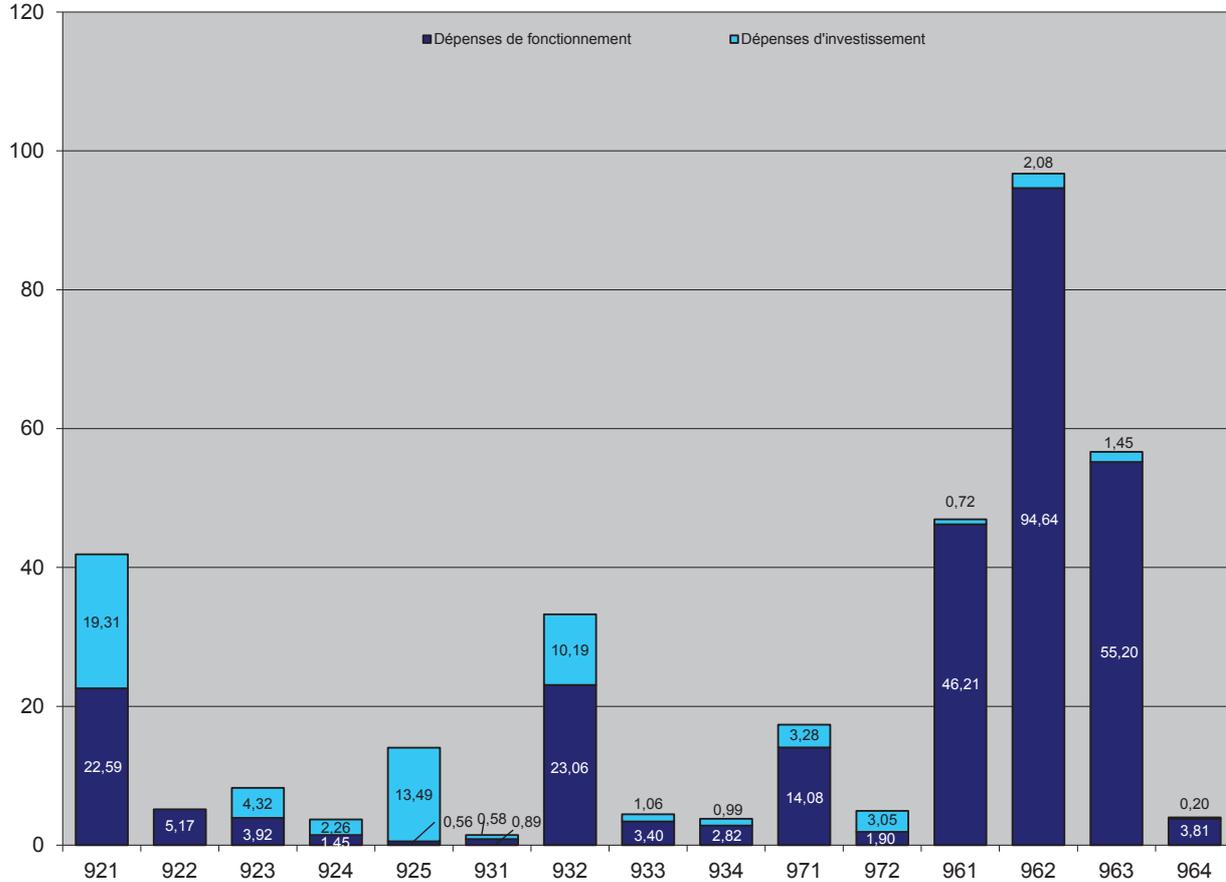
remboursement dette en K	14 963 548
subventions invest transférées	2 900 000
opérations afférentes lignes de trésorerie	13 095 244
opérations d'ordre	500 000
dépenses imprévues	239 927
Total section d'investissement	94 680 744

Total budget 409 707 542



BP 2021 - Dépenses par programmes opérationnels

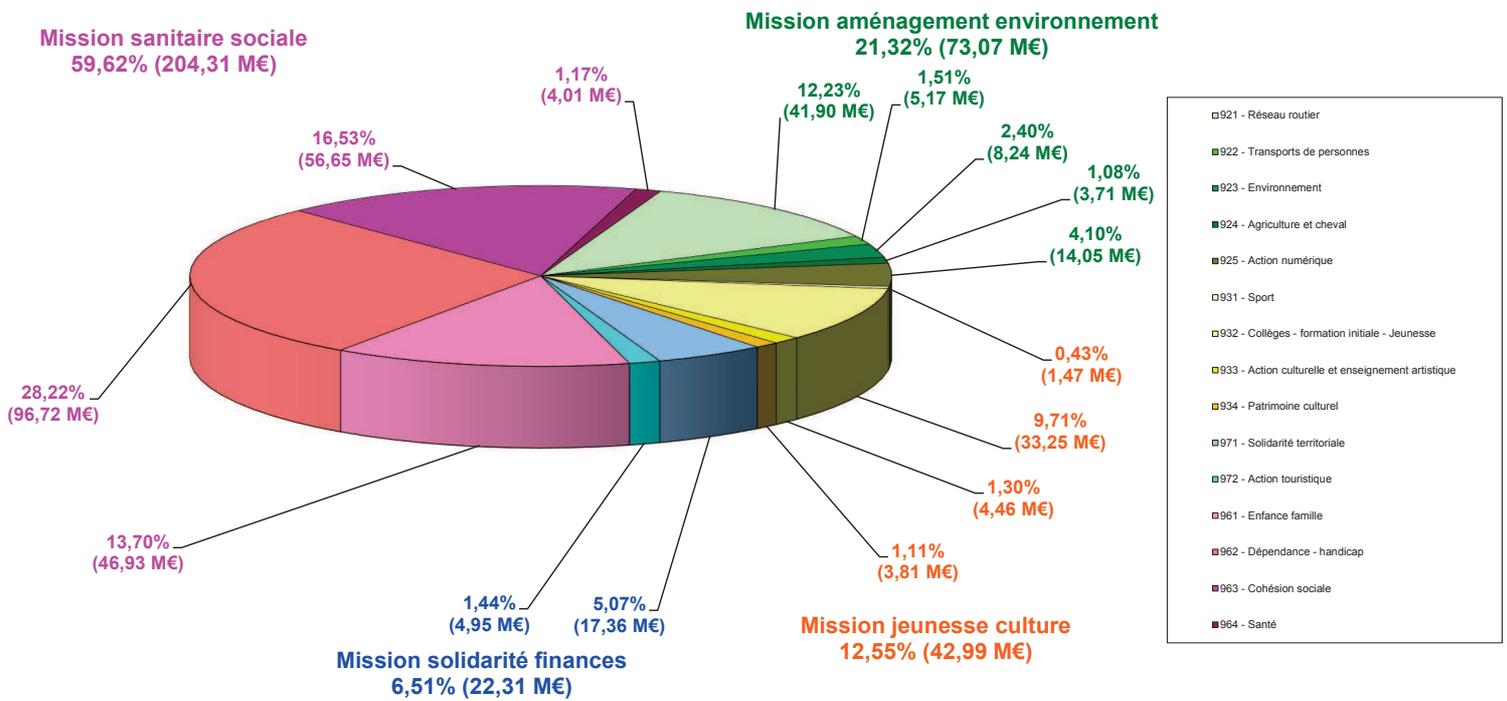
en M€



- Programmes :**
- 921 réseau routier
 - 922 transports de personnes
 - 923 environnement
 - 924 agriculture et cheval
 - 925 action numérique
 - 931 sport
 - 932 collèges, formation initiale, jeunesse
 - 933 action culturelle et enseignement artistique
 - 934 patrimoine culturel
 - 971 solidarité territoriale
 - 972 action touristique
 - 961 enfance famille
 - 962 dépendance-handicap
 - 963 cohésion sociale
 - 964 santé



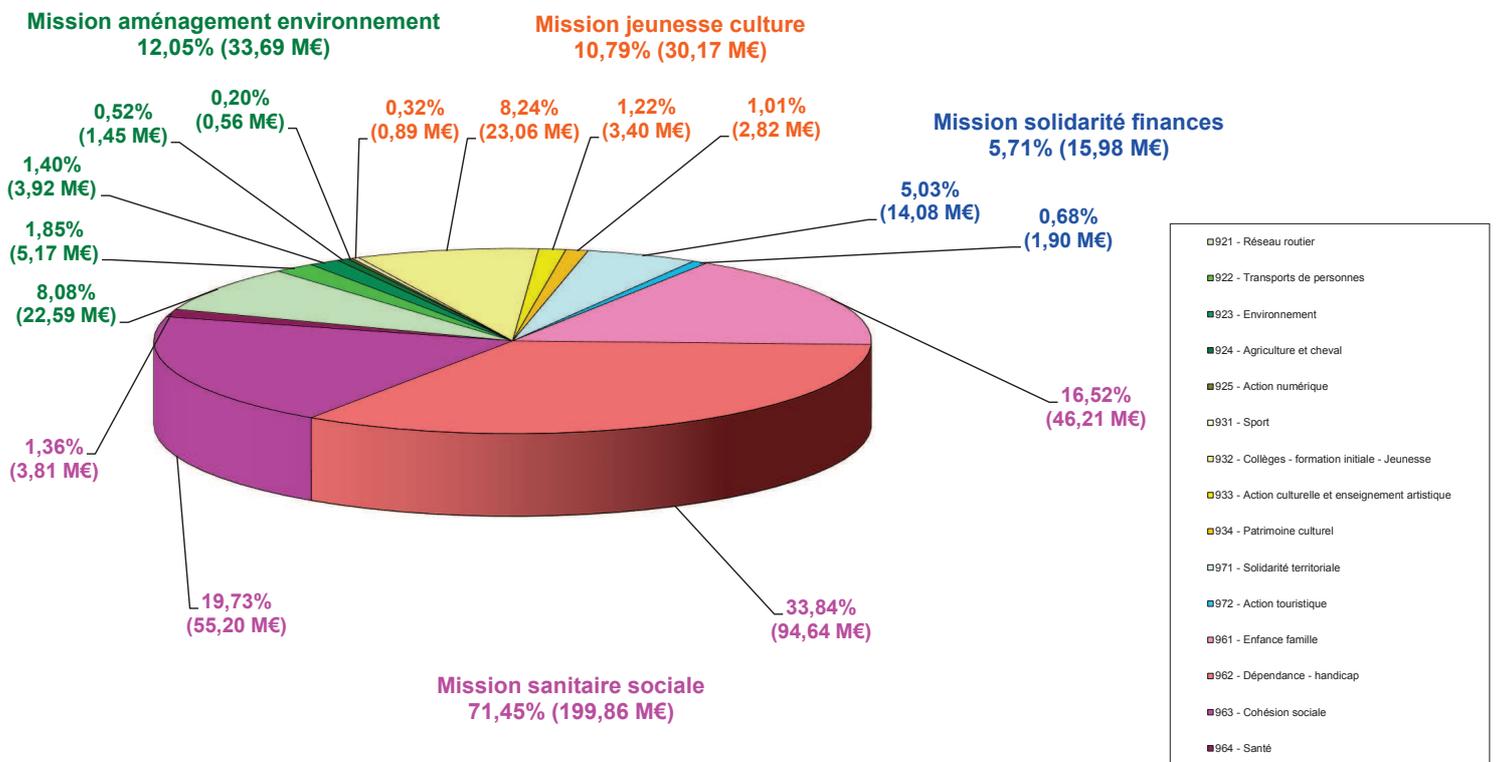
BP 2021 Dépenses totales par programmes opérationnels



- 921 - Réseau routier
- 922 - Transports de personnes
- 923 - Environnement
- 924 - Agriculture et cheval
- 925 - Action numérique
- 931 - Sport
- 932 - Collèges - formation initiale - Jeunesse
- 933 - Action culturelle et enseignement artistique
- 934 - Patrimoine culturel
- 971 - Solidarité territoriale
- 972 - Action touristique
- 961 - Enfance famille
- 962 - Dépendance - handicap
- 963 - Cohésion sociale
- 964 - Santé

Montants des programmes opérationnels = charges directes + charges indirectes

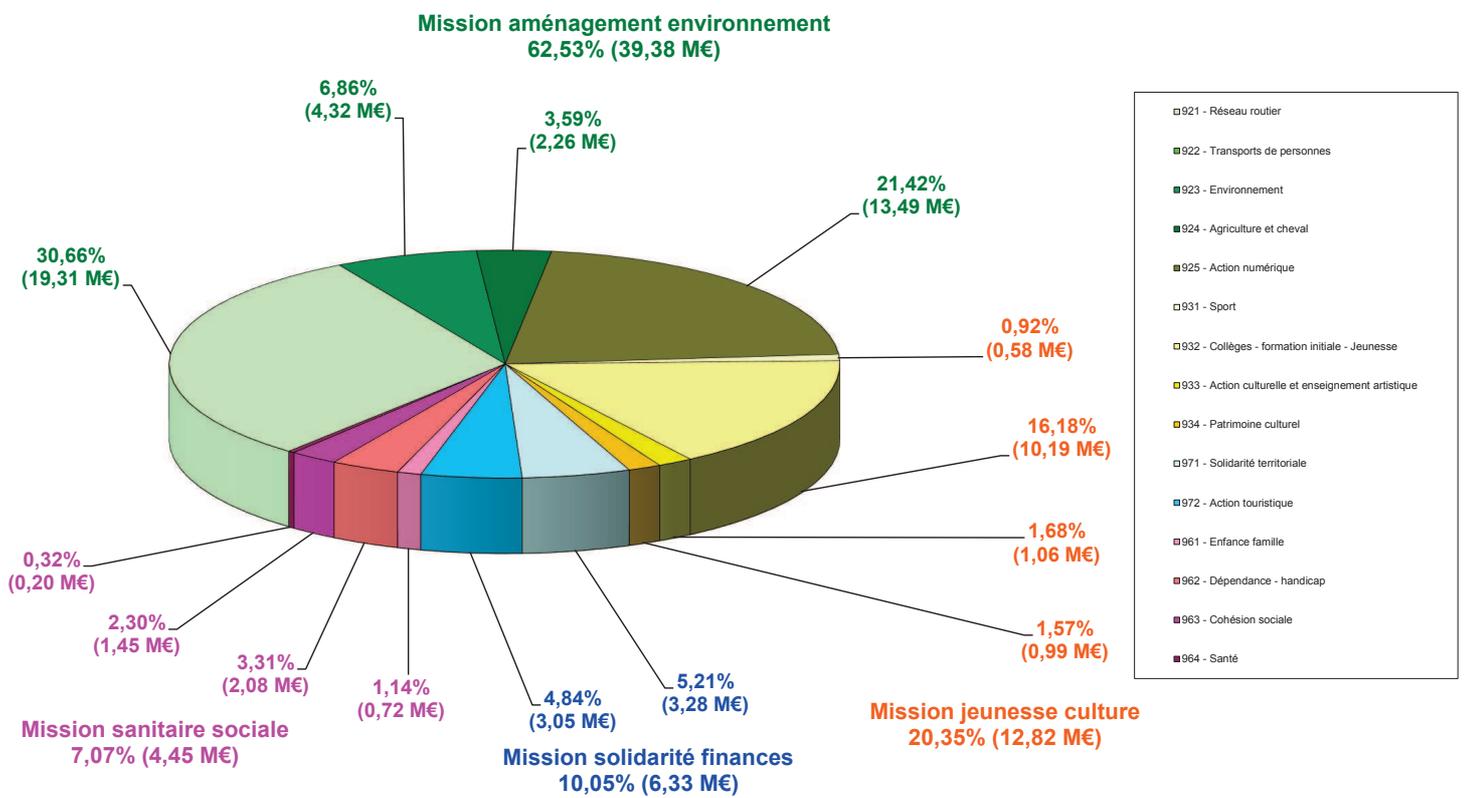
BP 2021 Dépenses de fonctionnement par programmes opérationnels



Montants des programmes opérationnels = charges directes + charges indirectes



BP 2021 Dépenses d'investissement par programmes opérationnels



Montants des programmes opérationnels = charges directes + charges indirectes

